

LES CAHIERS DE L'ACADEMIE

Jean-Charles Morin

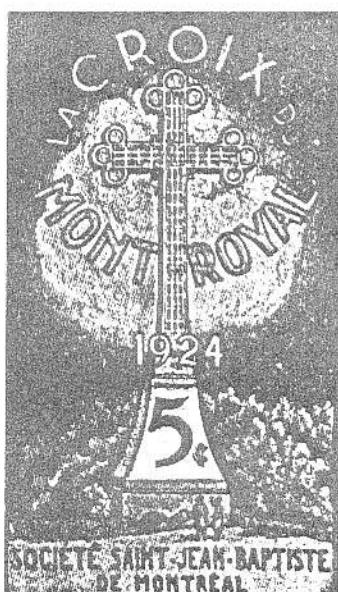
OPUS III

# La croix du Mont-Royal



Académie québécoise d'études philatéliques

# La Croix du Mont-Royal



Lors d'une première conférence, reproduite dans l'Opus II des Cahiers de l'Académie québécoises d'études philatéliques, l'auteur abordait l'étude des vignettes historiques émises par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal de 1934 à 1967. Il poursuit ici sa recherche par l'examen d'une vignette produite en 1924 montrant la Croix du Mont-Royal.

\*\*\*\*\*

**D**e 1934 à 1967, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a procédé à l'émission de plus de cent-soixante vignettes à caractère historique qui furent, tour à tour, autant de minuscules évocations du passé de tout un peuple.

Toutefois l'ensemble de cette production, pourtant considérable, ne donne pas une image vraiment complète de tous les efforts qui furent déployés par la Société dans le domaine de la paraphilatélie.

MONSIEUR J.-CHARLES MORIN est architecte. Sa profession et son intérêt pour l'histoire, l'a amené à concevoir un exhibit important pour le Musée national des Postes à Canada '84, qui faisait une démonstration importante des timbres dédiés à Jacques Cartier.

Depuis longtemps, il s'intéresse de près aux vi-

gnettes paraphilatéliques. Mais c'est un généraliste qui touche à tout en philatélie.

Il a été commissaire général d'EXUP XV et a créé de multiples vignettes de promotion d'expositions.

L'un des fondateurs de l'AQEP, il a aussi été rédacteur-en-chef de "Philatélie Québec" pendant certain temps.



En effet, l'examen des vignettes historiques laissait dans l'ombre une autre vignette, représentant la Croix du Mont-Royal, qui fut émise par la SSJB une dizaine d'années avant que cette dernière n'entreprene la production en série de ses célèbres timbres historiques. Cette première vignette, unique en son genre, fait donc figure de précurseur. Elle constitue en fait un cas isolé, un témoin solitaire qui fait bande à part. Sa nature particulière de même que son histoire, aussi complexe qu'intéressante, méritent pleinement l'attention que devraient lui porter les paraphilatélistes.

Tous ceux qui habitent Montréal connaissent cette croix lumineuse qui fut érigée au début du siècle sur le flanc oriental du Mont-Royal, cette montagne que plusieurs ont longtemps soupçonnée d'être un ancien volcan et qui domine le ciel de la métropole québécoise. Ce monument qui, dans l'espace nocturne, peut être aperçu depuis tout l'est de la ville, fait partie depuis plus de soixante ans du paysage montréalais et s'est taillé une place unique dans le patrimoine de la cité.

Toutefois combien de gens savent encore que l'histoire et l'existence même de cette croix sont intimement liées à l'apparition, vers la même époque, de cette petite vignette anodine produite par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et qui fait l'objet du présent exposé?

Devenue maintenant une rareté, cette vignette est depuis plusieurs années l'objet d'interrogations muettes de la part des représentants du milieu philatélique montréalais pour qui son origine se perd peu à peu dans les replis d'un mystère de plus en plus confus. Devant toutes les questions qu'elle suscite, cette vignette mérite enfin qu'on l'examine de plus près.



#### UN PEU D'HISTOIRE

L'histoire du peuple canadien-français se place toute entière -ou presque sous le signe de la Croix; c'est cette idée que reprend l'abbé Alexandre-Marie Deschamps lorsqu'il propose, du haut de sa chaire au cours d'un sermon prononcé le 24 juin 1874 à l'église Notre-Dame de Montréal à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, d'ériger une croix permanente sur le Mont-Royal pour commémorer l'érection d'une croix sur les flancs de cette même montagne par Jacques Cartier le 27 juillet 1535; un geste que Maisonneuve repête le 6 janvier 1643 en accomplissement d'un voeu qu'il avait fait pour sauver Ville-Marie de la crue des eaux.

Cette idée des plus catholique, qui montre à quel point le patriotisme et la religion étaient étroitement mêlés à l'époque, restera pourtant lettre morte pendant tout le demi-siècle qui suivra. Ce n'est qu'en 1923 que l'idée sera reprise par le notaire Victor Morin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. En effet, lors du Congrès du 8 mars 1923, les instances dirigeantes de la SSJBM décident que la fête nationale du 24 juin deviendra une grande manifestation patriotique dont le Conseil de la Société se fera l'instigateur.

Victor Morin décrit à cette occasion le point culminant de cette Saint-Jean-Baptiste de 1923:

"...la fête se terminera par le dévoilement d'une immense croix qui restera en permanence au sommet du Mont-Royal et qui imprimera, non seulement à notre fête nationale, mais aussi à toute notre ville, un cachet distinctif. Elle rappellera aux citoyens de Montréal l'acce de foi de son fondateur, Paul Chomedy (sic) de Maisonneuve, lorsqu'il érigea, le 6 janvier 1643, une croix sur la montagne en accomplissement du voeu qu'il avait fait pour le salut de la colonie; aux yeux des étrangers, elle sera comme un emblème dont nous sommes fiers de nous réclamer.



LE NOTAIRE VICTOR MORIN  
(1865-1966)

Né à Saint-Hyacinthe, il enseigne le droit à l'Université de Montréal et devient échevin au conseil municipal. Nommé président de la Société Royale du Canada en 1938, on se souvient de lui comme étant l'auteur du célèbre "Code de procédures des assemblées délibérantes", mieux connu sous le nom de "Code Morin".

Le dévoilement de cette croix s'accompagnera de chants et de cérémonies qui couronneront dignement notre fête nationale. Nous projetons de pourvoir à son illumination permanente tous les soirs de l'année; à ceux qui la verront ainsi briller au loin, elle rappellera le souvenir de la croix lumineuse de Constantin et sa devise: *In hoc signo vinces.*"

A la suite du congrès, une demande est adressée le 9 avril 1923 au maire de Montréal, Médéric Martin, au sujet de l'érection d'une croix-souvenir sur le Mont-Royal. Le projet est alors soumis par ce dernier au comité exécutif de la ville mais malheureusement, cette année-là, l'incendie de l'hôpital des Incurables et la corvée que nécessitera sa reconstruction drainera toutes les énergies de la Société et fera retarder le projet d'une année.

Toutefois ce dernier fait son chemin ou, à tout le moins, la moitié car la ville de Montréal, si elle se déclare d'emblée favorable au projet et prête à défrayer le coût du terrain et des assises de la future croix, de même que pourvoir à son entretien, demande néanmoins à la SSJBM de couvrir les coûts de fabrication et d'érection du monument. Ces derniers représentent, au bas mot, un déboursé d'environ dix mille dollars; une somme qui, à l'époque, est considérable.

La Société, loin de se laisser abattre, décide le 19 octobre 1923 d'aller de l'avant avec le projet et de faire de l'érection de la Croix du Mont-Royal l'objet principal de la célébration de la fête nationale du 24 juin 1924.

Il faut donc réunir dans un délai assez court les fonds requis pour la construction. Pour ce faire, l'idée d'une campagne de souscription auprès des écoliers est avancée et, après avoir dûment consultés -comme il se doit- les autorités de l'archevêché, des démarches sont finalement entreprises en novembre auprès de la Commission scolaire du district-est de Montréal.

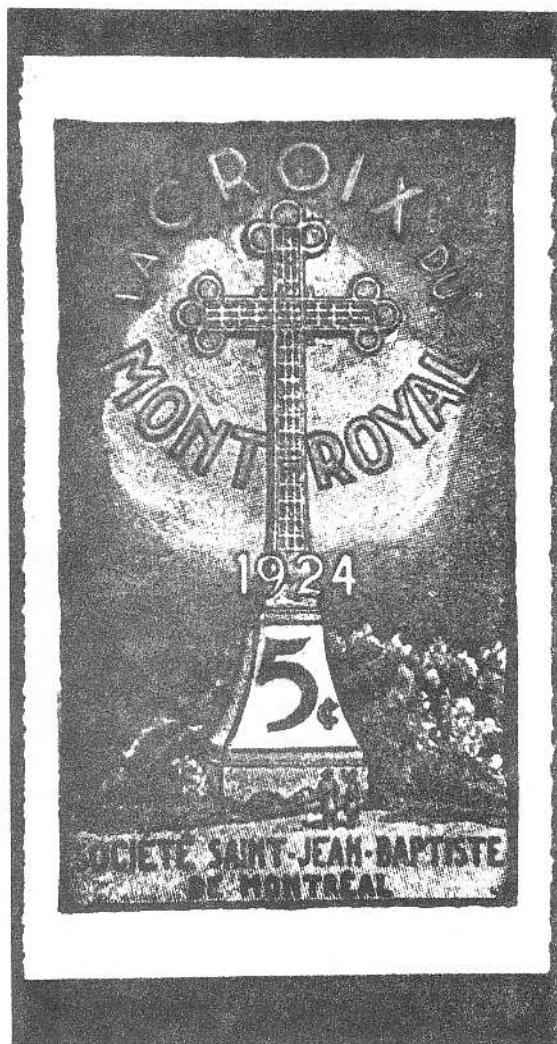
L'idée qui est exposée alors fait passer son instigateur, le notaire Victor Morin, de la petite histoire de Montréal à la grande épopée de la paraphilatélie mondiale. Ce dernier a en effet imaginé, pour financer la construction de la Croix, une campagne de souscription qui consiste à faire vendre au public par les écoliers des vignettes d'une valeur nominale de 5c à l'effigie de la Croix.

(Il faut ici ouvrir une parenthèse: en toute justice, d'autres sources font état d'une version des faits qui est légèrement différente et attribuent à Henry L. Auger, directeur du Conseil Central de la SSJBM, la paternité du projet. Comme quoi la paternité a toujours été une supposition plus qu'une certitude...)

Le défi est de taille: il s'agit de créer une vignette de toute pièce et la produire en quantité suffisante pour en assurer la distribution sur une grande échelle. La production du timbre, c'est-à-dire son dessin et son impression, est confiée à un comité ad hoc composé, en plus de Victor Morin, de J.A. Bariteau, secrétaire-général, et de Léon Trépanier, responsable du comité de publicité et qui se fera remarquer vers la fin de sa vie comme historien populaire.

#### LA VIGNETTE

Examinons pendant quelques instants cette vignette de plus près: cette dernière représente une croix monumentale érigée sur un socle situé au milieu d'un espace boisé sur le Mont-Royal. Cette croix, à l'air plutôt épiscopal, est décrite ailleurs -dans un article que signe Victor Morin dans la Revue Nationale de janvier 1924- comme étant faite en béton armé recouvert de paillettes de granit. La rencontre des branches de la Croix est entourée d'un halo qui semble représenter l'effet obtenu grâce à une illumination artificielle, ce qui laisse supposer que le dessin de la vignette décrit une scène nocturne, ce que le bleu profond



LA VIGNETTE DE LA CROIX DU MONT-ROYAL

du ciel semble confirmer. L'inscription "Croix du Mont-Royal" vient renforcer cette impression d'illumination et confère au monument l'apparence d'un gigantesque ostensoir. Au premier plan, deux personnages anonymes semblent en train d'échanger leurs opinions sur les mérites artistiques du monument, ou d'autres anodins propos. La transparence des couleurs qui sont utilisées pour la composition donnent à l'ensemble un air de bande dessinée. Au bas apparaît le nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

L'auteur de la vignette est malheureusement inconnu: le dessin ne comporte pas de signature et on ne peut que se perdre en conjecture sur l'identité de son concepteur. Toutefois, les recherches entreprises en ce sens permettent de retenir trois hypothèses:

- la première possibilité est que l'auteur de la vignette soit Alphonse Piché, l'architecte retenu comme consultant et à qui l'on doit les premières esquisses du projet. L'esquisse de la Croix qui apparaît sur le timbre est assurément de lui et il est possible qu'il ait conçu également la vignette.

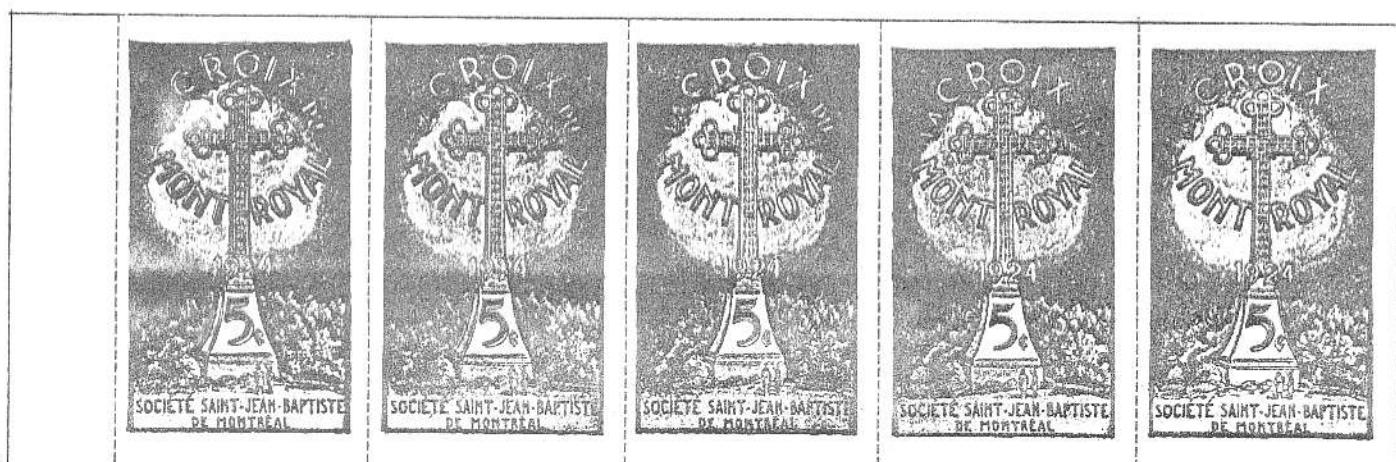
- en deuxième lieu, le timbre peut se révéler être l'oeuvre d'Armand Boisvert, un graphiste à l'emploi de la Société et qui était chargé d'illustrer la couverture en couleurs de l'"Oiseau Bleu", une revue mensuelle destinée à la jeunesse canadienne-française et qui était éditée par les soins de la SSJB vers la même époque. Le talent que l'artiste y déploie se rapproche assez bien du style mis de l'avant sur la vignette.

- à défaut d'une certitude absolue, la porte doit rester ouverte à l'émission d'autres hypothèses à l'effet que la vignette ait été dessinée par quelqu'un d'autre que les personnes déjà mentionnées car aucune piste ne doit être négligée.

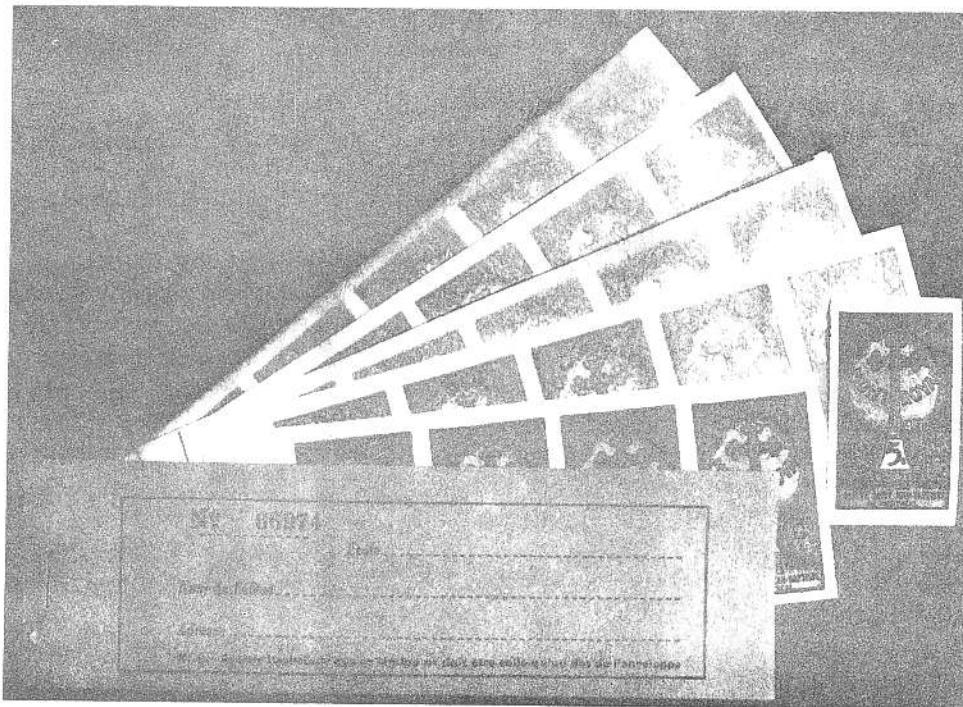
#### UNE PRODUCTION EN CARNETS

La vignette de la Croix du Mont-Royal fut d'abord imprimée en feuilles; celles-ci furent ensuite découpées horizontalement en bandes de cinq vignettes et perforées verticalement en trait. L'examen d'une bande intacte montre clairement que les bords supérieur et inférieur sont toujours droits alors que les deux côtés verticaux sont munis de perforations, à l'exception toutefois de la vignette située à l'extrême droite du panneau qui possède trois arêtes droites. Ce dispositif ne se présente pas dans le cas de la vignette située à l'autre extrémité car cette dernière est reliée à une petite languette de papier vierge qui constitue le bord extrême du panneau.

Ce dispositif pour le moins inusité s'explique du fait que le comité responsable de la production des vignettes avait pris la décision d'émettre ces dernières en carnets de manière à pouvoir assurer une meilleure manutention de celles-ci par des mains enfantines. Par conséquent, on se doit de noter que les timbres de la Croix du Mont-Royal n'existent et ne peuvent se trouver que sous cette forme. De plus chaque carnet devait être numéroté pour des raisons de contrôle.



DISPOSITION D'UN PANNEAU DE CINQ VIGNETTES



VUE ECLATÉE D'UN CARNET DE VIGNETTES

Le 16 novembre 1923, le comité de production accordait à l'Agence de Nouvelles et de Publicité le contrat pour l'impression de quarante mille carnets, numérotés de 1 à 40,000. Chaque carnet devait comprendre vingt-cinq timbres identiques, disposés en cinq bandes de cinq timbres chacune, séparées entre elles par des petits feuillets de glassine. Les vignettes furent imprimées en quatre couleurs en lithographie sur papier gommé et possèdent une dimension hors-tout de 1 1/4" x 2 1/4", le dessin lui-même mesurant 1 1/8" x 2".

Une fois assemblés, les carnets étaient reliés au moyen d'une couverture de carton fort couleur manille, puis numérotés. Le coût de production soumis par l'imprimeur était de 3 cents le carnet, pour un montant total de \$1200., toute quantité en sus devant être produite au prorata. Le 6 décembre 1923, le comité faisait part au Conseil qu'il avait autorisé un tirage supplémentaire de trente mille carnets numérotés de 40,001 à 70,000, portant ainsi le nombre de timbres émis à 1,750,000, soit 1,000,000 pour le premier tirage et 750,000 pour le deuxième tirage.

Un examen attentif d'un certain nombre de vignettes révèle une constante remarquable dans la qualité de l'impression et le rendu des couleurs, bien qu'un registre vraiment parfait ne se retrouve en moyenne que sur un timbre sur dix. Cet examen permet de déceler deux nuances de bleu qui reviennent constamment. On peut donc déduire de cette observation -bien que cela demeure à cette date pure spéculation- que chaque nuance correspond à l'un des deux tirages dont le timbre a fait l'objet; la nuance la plus pâle (bleu-azur) faisant partie du premier tirage et la plus foncée (bleu royal) représentant le deuxième tirage. Cette hypothèse semble confirmée par l'étude de la gomme à l'arrière des vignettes: un œil exercé peut en effet y déceler une légère différence entre la gomme du premier tirage, d'une teinte plutôt jaunâtre, et celle utilisée pour le deuxième tirage, qui conserve un aspect beaucoup plus clair.

Un examen assez sommaire d'un carnet intact démontre que le recto de la couverture comporte une présentation assez austère: en plus du numéro d'ordre, trois lignes imprimées où l'on devait indiquer le nom de l'élève

N°	66974
Ecole	-----
Nom de l'élève	-----
Adresse	-----
N. B. - Avertir l'acheteur que ce timbre ne doit être collé qu'au dos de l'enveloppe	

## COUVERTURE D'UN CARNET DE VIGNETTES

auquel le carnet était confié, son adresse, ainsi que le nom de son école. Au bas, une inscription laconique devait rappeler que ces timbres ne devaient pas connaître un usage postal. Le verso de la couverture, de même que les deux faces intérieures, étaient vierges de toute inscription.

Les carnets demeurés intacts sont maintenant devenus extrêmement rares et difficiles à se procurer.

Les carnets de timbres furent distribués à 188 écoles de la Commission scolaire de Montréal. Ils furent ensuite remis aux élèves de chacune des écoles, sous la supervision des professeurs. Chaque timbre était vendu à sa valeur nominale, soit cinq cents; si toutefois l'acquéreur se montrait intéressé à acheter l'ensemble du carnet, ce dernier pouvait être obtenu pour la somme de vingt-cinq cents, soit un cent le timbre. On peut penser toutefois que même lors de l'achat d'un carnet complet, seules les vignettes étaient remises au souscripteur, l'élève gardant possession de la couverture du carnet à des fins de contrôle.

Il fut décidé que 10% du montant total obtenu par la vente des vignettes pour chacune des écoles serait remis au directeur de celle-ci pour servir à l'achat de prix destinés à récompenser les élèves pour leurs efforts. De plus, afin d'encourager les plus méritants, une pièce de cinq dollars en or devait faire l'objet d'un tirage dans chaque école entre les enfants ayant réussi à vendre au moins un livret. Un amendement réduisit ensuite cette somme de moitié pour les écoles qui auraient recueilli moins de dix dollars. Ce n'était pas tout: pour chacun des quatre districts que comprenait le territoire de la Commission, une bicyclette devait être remise à l'écolier qui s'était révélé le champion des vendeurs et l'école championne se voyait remettre un grand drapeau de la

LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

Une fois la production des carnets terminée, la campagne de souscription proprement dite pouvait commencer. Un nouveau comité ad hoc fut formé afin de superviser toute la campagne et l'administration subséquente des sommes perçues. Appelé fort justement "Comité de la Croix du Mont-Royal", ce dernier se composait, outre Victor Morin qui se trouvait membre d'office, de J.V. Désaulniers, président de J.A. Bariteau, secrétaire général, et de Jean Guérin, chef du secrétariat.

SSJBM. Dans chacune des écoles, un professeur désigné par le directeur comme le plus émérite recevait un exemplaire du volume "La Croix du chemin" (deuxième édition, brochée), un ouvrage décrivant en détail les plus beaux calvaires de la province. Enfin, chaque directeur d'école se voyait remettre une plume-réservoir, gracieuseté de la Société.

La campagne proprement dite eu lieu du 8 au 23 décembre 1923. En janvier 1924, elle s'étendit aux couvents et aux collèges. Pour terminer, une campagne de souscription complémentaire fut menée dans les maisons d'affaires de la région de Montréal au cours de la "Semaine de la Croix du Mont-Royal", du 23 au 28 mars 1924.

Le 13 mars 1924, lors du Congrès annuel de la SSJBM, Victor Morin pouvait ainsi déclarer, comme il est rapporté dans le procès-verbal:

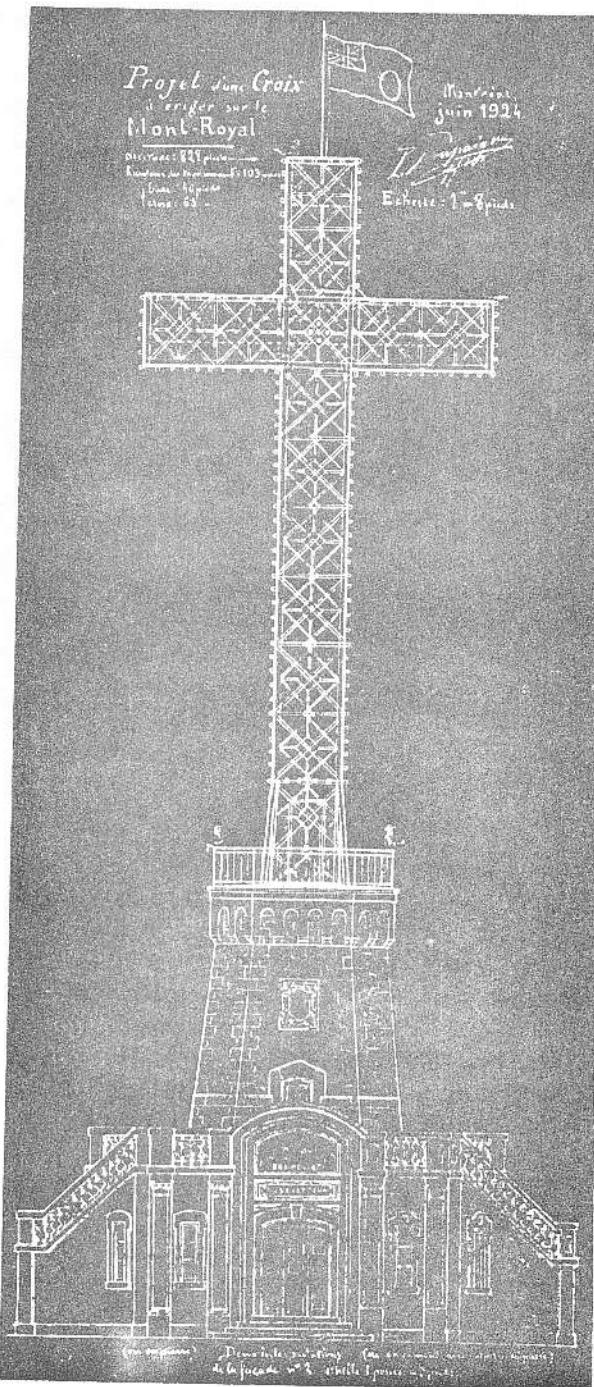
"Nous avons voulu que toute la population canadienne-française et catholique coopère à l'érrection de ce monument de patriotisme et de foi qui rappellera le souvenir religieux et historique de notre pays. Nous avons fait appel aux enfants qui seront les hommes de la génération de demain, et ils nous ont apporté un concours financier très important. La somme requise n'est pas atteinte cependant et nous faisons appel à toute la population catholique et française du pays pour en assurer le succès définitif... Nous avons émis à titre de souvenir, un timbre-souvenir dont la vente produira, nous l'espérons, les fonds nécessaires à la complète exécution de ce projet. Cette œuvre donnera, non seulement à la cité de Montréal, mais à tout le pays, le cachet emblématique de son histoire et de son développement."

## LES RÉSULTATS

La campagne devait finalement porter ses fruits: elle permit de recueillir \$9696.65 en recettes nettes, c'est-à-dire après l'acquittement des frais d'impression ainsi que l'attribution de tous les prix et gratifications diverses. Un calcul sommaire permet d'établir qu'un montant brut approximatif de près de quinze mille dollars put être recueilli par la seule vente des vignettes. Malheureusement, le comité n'ayant pas cru nécessaire de rendre public le nombre exact de timbres qui furent effectivement vendus, le chercheur en est réduit aux conjectures et à ses propres déductions:

- dans l'hypothèse où tous les timbres furent vendus individuellement à leur valeur faciale, on arrive à un chiffre d'environ 300,000 timbres vendus, soit 16% du total.
- dans l'hypothèse où les timbres furent vendus en carnets complets, on arrive à un chiffre de vente de 1,500,000 exemplaires vendus, soit un peu plus de 80% du total.

Il est donc plausible d'estimer qu'en moyenne, entre le tiers et la moitié des vignettes furent effectivement vendus; le reste demeurant dans des carnets plus ou moins entamés. Ces derniers, de même que les rares carnets intacts ayant survécu, furent entreposés au Monument national où, dix ans plus tard, ils étaient encore. De là leur trace se perd dans la nuit. On sait seulement que le 6 janvier 1942, Victor Morin remettra à la Société, pour son Musée du Souvenir, le carnet portant le numéro un qu'il avait conservé pour lui-même.



LE PROJET ORIGINAL DE L'ABBÉ DUPAIGNE

Le timbre de la Croix du Mont-Royal ne fut jamais inclus dans les pochettes-souvenirs de timbres historiques offertes par la SSJBM pour garnir son album "L'Ecrin". Sauf erreur, il ne refit jamais surface auprès du public, mais il avait bien rempli son office.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait donc obtenu, grâce à la vente des vignettes, une somme non décente pour s'acquitter de ses engagements auprès de la ville de Montréal. Elle pouvait donc aller de l'avant avec son projet.

Le 31 mars 1924, donnant suite aux observations d'un groupement appelé "Les Amis des Beaux-Arts", elle tient un appel public dans les journaux pour la soumission d'un plan original pour la Croix du Mont-Royal; les matériaux les dimensions ainsi que la forme de l'œuvre étant au choix. Le budget: dix mille dollars. Toutefois, le choix initial d'Alphonse Piché comme concepteur de la Croix est maintenu et même confirmé le 1er mai.

Pourtant, le 9 mai, à la suite de "certaines représentations", le comité retient, à la grande surprise de l'architecte, un autre projet: celui soumis par l'abbé Dupaigne qui consiste d'une croix en acier reposant sur une base monumentale en maçonnerie et en béton. Ce revirement provoque la démission du président Désaulniers et son remplacement par Henry L. Auger, sans compter le départ définitif de l'architecte à qui l'on verse cinq cents dollars en guise d'honoraires.

A la suite de cet incident de parcours, on procède le 23 mai à l'engagement des architectes Gascon et Parent qui s'engagent à fournir les plans de la Croix conformément au projet proposé par l'abbé Dupaigne. Toutefois, douce revanche de l'architecture, la base originellement proposée fut alors supprimée au profit d'un pylone en acier, peut-être moins esthétique mais certainement plus économique et fonctionnel. Les architectes firent avaler cette intrusion de l'esthétique industrielle en déclarant aux responsables que le projet initial était respecté dans ses grandes lignes, mais en lui donnant l'apparence de la tour Eiffel quant à sa structure métallique. Nul doute que

cette bienveillante allusion à l'architecture française sut judicieusement briser toutes les résistances. On s'en souviendrait plus tard.

Le 15 mai 1924, les travaux commençaient. Le 3 juin, la soumission de la compagnie Dominion Bridge, au montant de \$5,016., est retenue pour la fabrication et l'érection de la structure d'acier. Le 24 juin 1924, à l'occasion du premier défilé de la Saint-Jean Baptiste, la pierre angulaire du futur monument était bénie par le vicaire apostolique de Montréal, Monseigneur Deschamps.

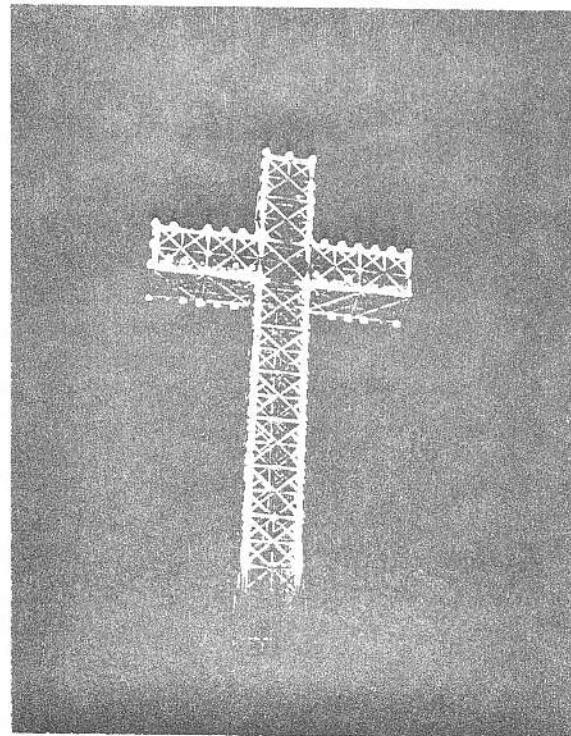
La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal fêtait ce jour-là son quatre-vingt-dixième anniversaire et Victor Morin pouvait alors déclarer:

"Sur la cime du Mont-Royal, au milieu de la verdure des grands arbres, une croix lumineuse élèvera bientôt ses bras pour attester que la métropole étendue à ses pieds a grandi sous l'égide du Christ..."

Le 15 septembre suivant, l'érection de la structure était terminée et on en-treprenait les travaux d'éclairage, d'une valeur de \$2800.

C'est ainsi que finalement, le 24 décembre 1924, la Croix du Mont-Royal illuminait pour la première fois le ciel nocturne de Montréal, le courant électrique étant gracieusement fourni par la Montreal Heat & Power, qui deviendra vingt ans plus tard l'Hydro-Québec.

Grâce à la paraphilatélie, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait tenu son pari.



#### EN CONCLUSION...

Comme tous sont maintenant en mesure de le constater, la vignette de la Croix du Mont-Royal occupe de fait une place des plus importante dans les annales paraphilatéliques québécoises car elle constitue à elle seule un chapitre où la paraphilatélie et l'histoire de Montréal se confondent, ou chacune d'entre elles constitue un prétexte pour parles de l'autre. Précedant de dix ans l'apparition des premières vignettes historiques, le timbre de la Croix du Mont-Royal ne peut certainement pas en être considéré comme une sorte de précurseur: par l'apparence, le format, la présentation et les motifs qui ont présidé à sa création, le timbre de la Croix du Mont-Royal est un solitaire qui ne laissera derrière lui aucun écho. Emises à partir de 1934, les vignettes historiques se voulaient un hommage au passé, alors que dix ans plus tôt le timbre de la Croix du Mont-Royal contemplait l'avenir.



DONNÉES TECHNIQUES

LE TIMBRE DE LA CROIX DU MONT-ROYAL

Emission: Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Impression: Agence générale de Nouvelles et de Publicité.

Procédé d'impression: lithographie 4 couleurs

Dimensions: 1 1/4" x 2 1/4" (vignette)  
1 1/8" x 2" (dessin)

Tirage: 1,000,000 (1er tirage)  
750,000 (2e tirage).

Présentation: Carnets de 25 vignettes.

Date d'émission: décembre 1923.

A l'image de la Croix du Mont-Royal, il mériterait bien, de la part des philatélistes, l'attribut que les dirigeants de la Société Saint-Jean-Baptiste ont pris l'habitude de lui donner:

"Ce fut la seule Croix que le peuple québécois n'a pas eu à porter."

\*\*\*\*\*

L'auteur tient ici à remercier tous ceux qui lui ont permis de mener la présente recherche à bon terme; en particulier M. Gérard Turcotte, qui l'a autorisé à dépouiller les archives de la Société, ainsi que Mme Monique Tremblay, qui lui a aimablement procuré un carnet de timbres de la Croix du Mont-Royal.

\*\*\*\*\*

JEAN-CHARLES MORIN,  
Fauteuil William Mulready  
Septembre 1985.